

Motion de MM. Roman Juon, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Daniel Sormanni, Mmes Diana de la Rosa, Nicole Bobillier et Virginie Keller Lopez: «Action pour l'apprentissage du ramassage du crottin canin».

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la journée d'éducation pour les propriétaires de chien(s) est bien peu de chose par rapport à l'état de saleté permanent de nos quartiers;
- que plus de 6000 chiens se soulagent en ville de Genève chaque jour;
- qu'une minorité de gens ramassent les excréments de leur(s) chien(s);
- qu'une majorité de propriétaires de chien(s) se moquent des règles élémentaires de l'hygiène et ne se gênent pas de laisser leur(s) chien(s) salir nos quartiers, parcs et lieux publics et même les places de jeux pour enfants, et créent ainsi un racisme anti-chien compréhensible;
- qu'il est urgent que la Ville de Genève mène une action d'envergure et permanente pour obliger les propriétaires de chien(s) à nettoyer les lieux publics qu'ils salissent,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'organiser des cours d'éducation à la propreté destinés à tous les propriétaires de chien(s) à la première prise de médaille et à tous ceux qui sont verbalisés. Le premier cours sera gratuit et donné par des experts reconnus officiellement. Le montant des contraventions, actuellement de 150 francs lorsqu'un chien fait ses besoins sur le domaine public et de 200 francs lorsqu'il s'ébroue dans une place de jeux pour enfants, sera augmenté de façon à payer un cours d'éducation.

Les propriétaires récalcitrants et qui refusent d'obtempérer aux règles d'hygiène seront dénoncés au vétérinaire cantonal en vue du retrait de leur droit de garde du chien.

Les médailles seront remises avec un «carnet du chien» dans lequel seront consignés les cours suivis et les contraventions. Un badge annuel signalant l'engagement du propriétaire de chien à respecter les règles de la propreté pourra être offert à ceux qui souhaitent y adhérer.